



Conditions de ressources pour APL

Par **lutin7**, le **05/03/2019** à **02:21**

Bonjour,

Depuis 2016, la CAF a ajouté comme critère, de déclarer auprès de ses Services le patrimoine financier (Livret A, LEP, LDD et autres), pour demander l'APL (Aide Personnelle Logement).

Lorsque j'étais salariée, j'avais un statut de Travailleur handicapé sans bénéficier de l'AAH.

Puis j'ai eu la Retraite pour inaptitude depuis le 1er Décembre 2015.

J'ai actuellement 66 ans, et j'habite un logement social.

Ma question :

Dans le cas du handicap (sans allocation) et de l'inaptitude pour la retraite, est-ce que je dois (ou non) obligatoirement déclarer le montant de mon patrimoine financier à la CAF pour faire ma demande APL ?

Merci d'avance pour votre aide et pour votre attention.

Bien cordialement.